

**PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS-PROJETS
MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'APPUI SECTORIEL DE L'UE**

Protocole de Pêche (APPD) Gabon-UE 2021-2026

**DOMAINE D' ACTIONS I : MESURES DE SOUTIEN ET DE GESTION DE LA PÊCHE, Y COMPRIS
LA PÊCHE ARTISANALE**

I. Appui aux Centres de pêche

Cette activité concerne le renforcement des capacités des premiers centres de pêche (CAPAL, CCPE, CCPAP et CCPAL) construits avec l'aide de la coopération japonaise. Il s'agira essentiellement de dotations en équipements de manipulation, de pesage des produits et autres petits matériels, en vue d'améliorer les conditions de travail. De même, cette activité comprend aussi l'achat et l'installation d'une nouvelle machine à glaces et d'une nouvelle chambre froide pour le Centre Communautaire de Pêche d'Étimboué (CCPE). Ceci se fera progressivement entre la première et la troisième année incluse du Protocole. En plus des agents employés dans ces Centres, ce matériel va bénéficier également aux pêcheurs, aux mareyeurs (essentiellement des femmes) et aux écailleurs (essentiellement des jeunes) qui y exercent leurs activités respectives.

Cette activité comprend par ailleurs, des travaux d'aménagement extérieur au niveau des cinq centres de pêche nouvellement construits sous fonds propres en 2021 (Cocobeach, Franceville, Makokou, Mayumba et Mouila). Il s'agit essentiellement des travaux de pavage de la voie d'accès au Centre de Franceville et d'aménagement des différents parkings extérieurs des cinq centres. Ces travaux pourraient mobiliser globalement entre 20 à 30 emplois directs au profit des jeunes de ces localités.

Toutes ces tâches donneront lieu à des ententes de gré à gré avec les différents fournisseurs, conformément au Code des marchés publics gabonais vu que les montants de différents lots ne dépassent pas 30 000 000 de francs CFA.

II. Élaboration d'un plan d'aménagement et renforcement des capacités opérationnelles des femmes collectant les huîtres de Mayumba.

Située dans la Province de la Nyanga au Sud-Ouest du Gabon, la lagune Banio regorge de fruits de mer dont la célèbre huître *Crassostrea gasar* qui est récoltée de façon traditionnelle par les populations pendant la saison sèche (entre juillet et septembre). Ce produit est fortement apprécié pour son goût sur le marché national et très recherché du fait de sa saisonnalité. L'activité de récolte est effectuée essentiellement par des femmes dont la moyenne d'âge se situe autour de 35 ans.

Le suivi des activités de pêche aux huîtres de Mayumba a pour but, d'avoir une meilleure connaissance de la ressource afin d'élaborer un plan d'aménagement de cette pêcherie, et ainsi mieux la valoriser et contribuer à l'amélioration des conditions de travail des femmes (dotation en petits équipements de manipulation, de manutention et de pesage). Les activités s'étalent sur les deux premières années du Protocole.

III. Projet de repeuplement des plans d'eau lacustres

La province du Moyen-Ogooué présente, de par ses nombreux lacs et rivières, un potentiel hydrographique dense qui offre aux marchés de Lambaréné et ses environs une diversité de produits halieutiques. Les espèces commerciales les plus pêchées sont le tilapia (*Oreochromis sp*), le « sans-nom » (*Heterotis niloticus*) et le silure (*Clarias gariepinus*) avec une production respective de 3 488

tonnes (35,74%), 835,3 (18,81%) et 621 tonnes (6,36%). Ces produits sont une source de revenus conséquente pour les pêcheurs, les populations locales qui s'adonnent à la pêche saisonnière pour tirer une partie non négligeable de leur revenu, c'est le cas des jeunes scolarisés qui pêchent pendant les congés scolaires pour obtenir grâce à la vente les ressources financières leur permettant de payer leur trousseau scolaire. D'autres populations bénéficient également de cette ressource à moindre coût qui leur permet d'équilibrer le panier de la ménagère.

L'activité restait jusqu'à ce jour tributaire du climat et des saisons, spécialement la saison des pluies qui marque une pénurie en poissons durant près de 8 mois et constituant ainsi une période d'inactivités pour les pêcheurs. Les données collectées depuis 2008 sur la pêche continentale présentent une production en baisse de plus de 3,27% dans le Moyen-Ogooué. Cette baisse de la production s'explique entre autre, par :

- La surexploitation des ressources halieutiques ;
- La pêche anarchique au mépris des lois et règlements en vigueur;
- Les pertes post-capture élevées.

Par ailleurs, les phénomènes récents de mortalités observés dans la zone dues essentiellement à une contagion au Tilapia Lake Virus (TLV) ainsi qu'à la crise dans le secteur pétrolier qui a vu un nombre important des déflatés intégrer le secteur de la pêche, ont entraîné une entame évidente du stock au regard de la qualité des débarquements actuels.

Il faut souligner entre autre qu'une station disposant d'une éclosérie a été construite et mise en œuvre à Mbolet, à Lambaréné, pour pallier la faiblesse de la production halieutique en terme de fourniture en alevins aux potentiels pisciculteurs afin de soutenir la production pendant la période de hautes eaux.

À cet effet, des essais de domestication et d'élevage au cours de projets pilotes qui y avaient été développés dans le cadre de l'étude du plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche artisanale et de l'aquaculture avaient démontré la capacité de l'éclosérie à produire des alevins et à soutenir la pêche et l'aquaculture.

L'objectif global de ce projet est d'améliorer les conditions de vie d'existence des pêcheurs, transformatrices et autres populations de la localité à travers :

- L'amélioration de la capacité de production en alevins de l'éclosérie de Mbolet ;
- Le repeuplement en cichlidés des plans d'eau lacustres de Zilé et de Ngokhé ;
- Le repeuplement en cichlidés dans les plans d'eau du bas Ogooué ;
- Les débarquements des pêcheurs issus des zones cibles sont suivis.

Les principales activités du projet sont :

- 1) Renforcement des capacités de l'éclosérie de Mbolet :
 - Aménagement des bacs de production d'alevins ;
 - Amélioration de la fourniture en eau de l'éclosérie ;
 - Mise en place d'une provenderie.
- 2) Production d'alevins :
 - Collecte de géniteurs de *Oreochromis schwebishi* et de *Tilapia cabrae* dans le milieu naturel ;
 - Domestication et préparation des géniteurs ;
 - Reproduction et alevinage.
- 3) Campagnes d'empoissonnement des plans d'eau :
 - Identification des zones cibles ;
 - Sensibilisation des populations des zones cibles sur le projet ;
 - Relâchement des alevins de *Oreochromis niloticus* ;
 - Relâchement des alevins de *Tilapia cabrae* ;
 - Mise en place des périodes de repos biologiques et de pêche.

- 4) Suivi des activités de pêche et de transformation :
 - Acquisition du matériel informatique ;
 - Identification des acteurs de la pêche des zones cibles ;
 - Suivi des captures et des débarquements de produits de pêche des zones cibles ;
 - Rédaction des rapports d'activités et de suivi.
- 5) Organisation des ateliers de restitution des résultats :
 - Communication et invitation des parties prenantes ;
 - Ateliers de restitution avec pause-café ;
 - Elaboration de prospectus et d'affiches de communication sur le projet ;
 - Suivi évaluation des résultats du projet.

Le coût du projet est évalué à 37 500 000 FCFA sur 5 ans, entièrement financés par le fond d'appui sectoriel de l'UE.

DOMAINE D' ACTIONS II : SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DE LA PÊCHE

IV. Renforcement des capacités du Centre de Surveillance des Pêches (CSP)

Il s'agit pour cette activité de renforcer dans un premier temps les capacités techniques (matériel et humaines) de cet organe essentiel, en le dotant d'un nouvel équipement informatique et en formant les agents qui y sont régulièrement affectés sur l'usage des logiciels pertinents. Le soutien à l'organisation d'une astreinte de nuit pour deux agents est également pris en compte. La surveillance de la pêche artisanale, dont les embarcations ont désormais l'obligation d'avoir une balise de traçage justifie également ce renforcement en équipements du CSP justifie un renforcement des équipements du CSP.

V. Renforcement des capacités des Brigades de pêche

Cette activité est justifiée par la mise en application de l'arrêté n°0007/MPM/CAB du 20 novembre 2020 portant organisation de la surveillance à titre transitoire né de la dissolution de l'ANPA. La DGPA s'appuie sur le CSP et les Brigades de pêche pour la mise en œuvre des activités de suivi, contrôle et surveillance de la pêche.

Il s'agit alors de renforcer les capacités de ses structures, à travers aussi bien des dotations en matériel et équipements, les moyens de leur entretien que des formations des agents dans ces services.

Il y a également une réhabilitation de six bâtiments abritant les brigades de pêche de Mayumba, Omboué et Cocobeach sur la façade maritime, et celles de Gamba, Ndjolé et Kango sur la partie continentale. Des dotations en véhicules et en vedettes de surveillance sont prévues pour les quatre grands pôles maritimes : Libreville, Cocobeach, Port-Gentil et Mayumba.